

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 25.12.2024
Convocation faite
Le 11.12.2024

**Délibération
N°2024-12-227**

**Proposition du projet
de construction d'une
nouvelle déchèterie
à REVIN, pour une demande
de subvention au titre de la
de la Dotation de Soutien
à l'Investissement Local
(DSIL) pour l'année 2025**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le mardi dix-sept décembre à neuf heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE (à partir du point n°2024-12-207, excepté au point n°2024-12-239), Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX (jusqu'au point n°2024-12-219 et au point n°2024-12-239), Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, MM. André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Dominique FLORES, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ (à partir du point n°2024-12-233, excepté au point n°2024-12-239), M^{me} Brigitte DUMON, MM. Jean GUION, Gérald GIULIANI, M^{me} Laure BARBE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2024-12-206, excepté au point n°2024-12-239), M^{me} Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA jusqu'au point n°2024-12-206 et au point n°2024-12-239), Pascal GILLAUX (à partir du point n°2024-12-220, excepté au point n°2024-12-239), M^{me} Magali CAPLET, M. Eric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Pascal GILLAUX, jusqu'au point n°2024-12-219 et au point n°2024-12-239), M^{mes} Jennifer PECHEUX, Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Isabelle FABRE, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Daniel DURBECQ (pouvoir à M. Bernard DEKENS, jusqu'au point n°2024-12-232 et au point n°2024-12-239), M^{mes} Evelyne LAHAYE (pouvoir à M. Jean GUION), Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (pouvoir à M. Eric VISCARDY, jusqu'au point n°2024-12-205 et au point n°2024-12-239), M^{me} Sandrine BOURGEOIS (pouvoir à M^{me} Liliane PASSEFORT), M. Jean-Luc GRABOWSKI.

M. Jean-Claude JACQUEMART en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu sa délibération n°2020-09-209 du 29 septembre 2020, relative aux délégations du Conseil de Communauté au Président,

Vu l'article 179 de la loi de Finances 2011 instituant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Considérant le droit des services de l'État de verser à la DETR un projet inscrit à la DSIL et inversement,

Considérant la demande de la Préfecture des Ardennes de délibérer sur les demandes de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de présenter le dossier de demande de subvention suivant, au titre de la DSIL : Projet de construction d'une nouvelle déchetterie à REVIN,

* **décide** de placer ce projet en priorité n°1,

* **approuve** le plan de financement suivant :

Postes des dépenses	Montant € HT	Montant € TTC	Ressources attendues	Etat	Montant espéré €	%
Relevé topographique	5 000,00	6 000,00	DSIL	<i>Espéré</i>	378 563,00	29,30 (1)
Etude de pollution	10 000,00	12 000,00	FEDER	<i>Espéré</i>	632 529,50	48,95 (2)
Etude géotechnique	10 000,00	12 000,00	Autofinancement	---	280 996,50	21,75
Etudes environnementales dossier ICPE	19 570,00	23 484,00	Total HT	---	1 292 089,00	100,00
Etude 4 saisons	16 610,00	19 932,00	FCTVA	---	254 345,14	(3)
Etude de mesure compensatoire et demande dérogation espèces protégées	10 420,00	12 504,00	Autofinancement total	---	285 069,16	---
Maîtrise d'œuvre	61 330,00	73 596,00	---	---	---	---
CSPS	5 000,00	6 000,00	---	---	---	---
Contrôle technique	7 000,00	8 400,00	---	---	---	---
Travaux de construction Voirie et aménagement Viabilisation (téléphone, eau, électricité)	1 147 159,00	1 376 591,00	---	---	---	---
Total	1 292 089,00	1 550 506,80	Total TTC		1 550 506,80	---

(1) Calcul subvention DSIL

Montant total HT achat de terrain : néant

Montant total HT des études et MOE : 144 930,00 €, montant éligible plafonné à 10% du coût total des travaux HT, soit 114 716 €

Montant total HT des travaux : 1 147 159,00 €

Soit un montant total HT éligible de 1 261 875,00 €. Avec un taux de 30%, la subvention serait de 378 563 € (arrondi).

(2) Subvention FEDER

Montant total HT présenté : 1 265 059,00 €

Montant subvention appelé : 632 529,50 €

(3) Taux de 16,404% sur le montant total TTC

* **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tous documents relatifs à cette demande.

Pour extrait conforme

Pour le Président de la Communauté
de Communes Ardennes rives de Meuse
Le Vice-Président

Le Président
Bernard DEKENS
